

CAPSULE INFO>VEILLE

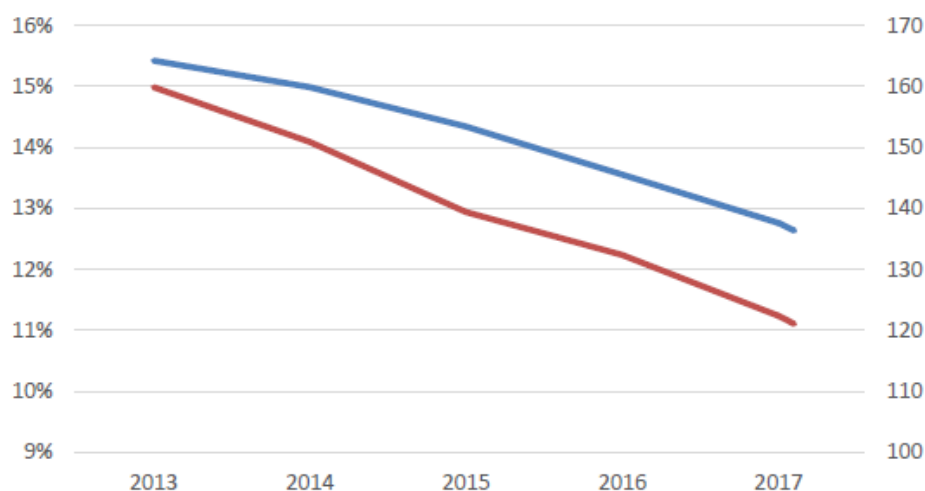
Union européenne : écart fiscal lié à la taxe de vente en 2017

Le Center for Social and Economic Research a publié une analyse de l'écart fiscal lié à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les 28 pays membres de l'Union européenne pour l'année 2017. Cette notion est définie comme la différence entre la TVA qui serait payée si toutes les obligations étaient entièrement remplies en toutes circonstances (les recettes fiscales théoriques) et la TVA effectivement perçue et recouvrée. L'écart fiscal est attribuable à divers facteurs comme :

- la fraude et l'évasion fiscales ;
- des erreurs de calcul ou une méconnaissance des obligations fiscales (production, déclaration et paiement) ;
- l'incapacité à respecter les obligations fiscales (ex. : faillite).

Entre 2016 et 2017, les recettes en taxes de vente perçues ont augmenté de 4,1 % par rapport à une hausse de 2,8 % des recettes fiscales théoriques de la TVA. Conséquemment, l'écart fiscal estimé entre ces deux années a diminué, passant de 12,2 % à 11,2 %, soit de 145,4 G€ à 137,5 G€. L'amélioration est encore plus forte par rapport à 2013 où l'écart fiscal estimé s'élevait à 15 % (environ 225 G€). Selon les premières évaluations, cette baisse va se poursuivre en 2018 et l'écart devrait s'établir à moins de 10 % des recettes fiscales théoriques, soit 130 G€.

La figure ci-dessous montre l'évolution de l'écart fiscale de 2013 à 2017. La ligne rouge permet de suivre à partir de l'axe de gauche la proportion de l'écart fiscal à partir des recettes fiscales théoriques, alors que la ligne bleue réfère à l'axe de droite et au montant de l'écart fiscal en euros.



Selon les auteurs du rapport, cette baisse de l'écart fiscal s'explique par des facteurs économiques, administratifs et législatifs :

- Sur le plan économique : il faut considérer la diminution du taux de taxation dans certains pays, l'amélioration des conditions économiques et la baisse du taux de chômage;
- Sur le plan administratif : la plupart des organisations fiscales de l'Union européenne dépensent de plus en plus en technologies de l'information, ce qui permet de mieux lutter contre la fraude fiscale;
- Sur le plan législatif : l'adoption d'une série de mesures visant à simplifier le respect des règles fiscales a joué un rôle déterminant. Un guichet unique à l'échelle de l'Union européenne pour le paiement de la TVA a par exemple été instauré en 2015. Ensuite, depuis 2017 la TVA est payée dans le pays où réside le consommateur (principe de destination) lorsque les ventes sont effectuées en ligne. Il est estimé que cette seule mesure permet de percevoir 5 G€ en plus.

En 2017, l'estimation de l'écart fiscal lié à la TVA variait de 0,6 % en Chypre à 35,5 % en Roumanie. Entre 2016 et 2017, l'écart fiscal a régressé dans 25 des États membres. Il a augmenté dans trois pays : l'Allemagne, la Grèce et la Lettonie.

Au Canada, une analyse de l'écart fiscal lié à la taxe sur la TPS/TVH de 2004 à 2014 révèle qu'en moyenne 5,6 % des recettes fiscales théoriques sont perdues en raison de l'inobservation. En 2017, 8 des 28 États membres de l'Union européenne affichaient un écart fiscal inférieur à 6 %, soit Chypre, l'Espagne, l'Estonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suède.

TABLEAU 1 Proportion de l'écart fiscal lié à la TVA entre 2013 et 2017

Pays	2013	2014	2015	2016	2017	Variation entre 2016 et 2017
Allemagne	12 %	12 %	10 %	9,8 %	9,9 %	1,0 %
Autriche	10 %	9 %	9 %	8,0 %	7,9 %	-1,3 %
Belgique	13 %	9 %	12 %	11,9 %	11,8 %	-0,8 %
Bulgarie	16 %	22 %	20 %	12,0 %	11,8 %	-1,7 %
Chypre	s. o.	s. o.	8 %	5,0 %	0,6 %	-88,0 %
Croatie	s. o.	8 %	10 %	7,7 %	6,6 %	-14,3 %
Danemark	12 %	11 %	10 %	8,2 %	7,4 %	-9,8 %
Espagne	12 %	8 %	4 %	2,8 %	2,4 %	-14,3 %
Estonie	14 %	10 %	6 %	6,0 %	5,4 %	-10,0 %
Finlande	6 %	6 %	6 %	7,5 %	7,4 %	-1,3 %
France	10 %	10 %	9 %	9,0 %	6,9 %	-23,3 %
Grèce	33 %	27 %	31 %	31,0 %	33,6 %	8,4 %
Hongrie	21 %	19 %	16 %	14,6 %	13,9 %	-4,8 %
Irlande	11 %	8 %	11 %	13,1 %	12,7 %	-3,1 %
Italie	30 %	29 %	26 %	26,6 %	23,8 %	-10,5 %
Lettonie	24 %	20 %	20 %	13,2 %	15,1 %	14,4 %
Lituanie	30 %	29 %	25 %	25,3 %	25,3 %	-0,1 %
Luxembourg	3 %	3 %	3 %	3,3 %	0,7 %	-78,8 %
Malte	28 %	29 %	7 %	9,1 %	1,6 %	-82,4 %
Pays-Bas	10 %	9 %	10 %	5,7 %	5,2 %	-8,8 %
Pologne	27 %	24 %	24 %	20,1 %	13,7 %	-31,8 %
Portugal	15 %	14 %	13 %	12,7 %	10,3 %	-18,9 %
République tchèque	19 %	17 %	18 %	14,7 %	12,4 %	-15,6 %

Roumanie	38 %	40 %	35 %	36,1 %	35,5 %	-1,7 %
Royaume-Uni	11 %	12 %	10 %	10,9 %	10,6 %	-2,8 %
Slovaquie	31 %	30 %	29 %	25,7 %	23,2 %	-9,7 %
Slovénie	6 %	10 %	8 %	6,7 %	3,5 %	-47,8 %
Suède	3 %	3 %	3 %	1,6 %	1,5 %	-3,3 %
Total	17 %	16 %	14 %	12,8 %	11,5 %	-10,5 %

Références

CENTER FOR SOCIAL AND ECONOMIC RESEARCH (page consultée le 4 décembre 2019). Study and Reports on the VAT Gap in the EU-28 Member States: 2019 Final Report, [en ligne], https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/vat-gap-full-report-2019_en.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE (page consultée le 4 décembre 2019). Écart de TVA : foire aux questions, [en ligne], https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_19_5513